

Conseil communal du 18 novembre 2024
Note de synthèse explicative des points inscrits à l'ordre du jour par le Collège

La présente note constitue, pour les conseillers communaux, une mise en contexte des points inscrits à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du 18 novembre 2024.

NB : La séance du Conseil communal (19h30) sera précédée de la séance conjointe du Conseil communal et du Conseil de l'action sociale (19h), laquelle ne pourra être diffusée en ligne pour raisons techniques.

SEANCE PUBLIQUE

DIRECTION GENERALE

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 octobre 2024

Le projet de procès-verbal est établi conformément au Code de la démocratie locale et de la décentralisation ainsi qu'au règlement d'ordre intérieur du Conseil communal (art. 46).

Les interventions telles que déposées par les conseillers en vertu de l'article 47 du ROI figurent au projet de PV.

2. Rapport relatif aux synergies existantes et à développer entre la commune et le Centre public d'action sociale (exercice 2024) – Adoption

Il est proposé au Conseil d'adopter le rapport annuel sur les synergies entre la commune et le CPAS, en exécution de l'article L1122-11, alinéas 3 à 7, du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Ce rapport de synergies, préparé par les directeurs généraux des deux institutions, comprend les éléments suivants :

- 1° un tableau de bord des synergies réalisées et en cours;
- 2° un tableau de programmation annuelle des synergies projetées;
- 3° pour chaque type de service de support, une matrice de coopération;
- 4° une grille de synthèse déterminant un niveau global de rassemblement des services de support;
- 5° un tableau des marchés publics (marchés publics conjoints et marchés publics séparés pouvant faire l'objet de marchés publics conjoints).

Ce point, qui traduit un renforcement des synergies entre les deux institutions, aura été examiné en séance conjointe du Conseil communal et du Conseil de l'action sociale (19h).

3. Délégations en matière de marchés publics – Communication

En exécution de l'article 6 de la délibération du Conseil du 11 septembre 2023 portant délégations en matière de marchés publics, le Conseil est invité à prendre connaissance, pour la période du 7 octobre au 1^{er} novembre 2024, de :

- la liste des décisions du Collège communal par lesquelles celui-ci fixe les conditions des marchés publics relevant du service extraordinaire (montants inférieurs à 60.000 € HTVA) ;
- la liste des décisions du Directeur général (adjoint) par lesquelles celui-ci fixe les conditions des marchés publics relevant du service extraordinaire (5.000 € HTVA, si urgence) ;
- la liste des décisions du Collège communal par lesquelles celui-ci adhère à des centrales d'achat.

4. Intercommunales - Approbation des points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire d'ENODIA du 26 novembre 2024

Il est proposé au Conseil d'approuver les points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 26 novembre 2024 de l'Intercommunale ENODIA, dont la commune est membre.

5. Intercommunales - Approbation des points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'Association intercommunale de démergement et d'épuration des communes de la Province de Liège (AIDE) du 26 novembre 2024

Il est proposé au Conseil d'approuver les points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 26 novembre 2024 de l'Association intercommunale de démergement et d'épuration des communes de la Province de Liège (AIDE), dont la commune est membre.

6. Intercommunales - Approbation des points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de la Compagnie intercommunale liégeoise des eaux (CILE) du 28 novembre 2024

Il est proposé au Conseil d'approuver les points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 28 novembre 2024 de la Compagnie intercommunale liégeoise des eaux (CILE) , dont la commune est membre.

7. Intercommunales - Approbation des points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de RESA du 27 novembre 2024

Il est proposé au Conseil d'approuver les points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 27 novembre 2024 de RESA, dont la commune est membre.

8. Intercommunales - Approbation des points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de RESA HOLDING du 27 novembre 2024

Il est proposé au Conseil d'approuver les points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 27 novembre 2024 de RESA HOLDING, dont la commune est membre.

9. Intercommunales - Approbation des points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de SPI - Agence de développement territorial de la Province de Liège du 26 novembre 2024

Il est proposé au Conseil d'approuver les points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 26 novembre 2024 de SPI - Agence de développement territorial de la Province de Liège, dont la commune est membre.

10. Intercommunales - Approbation des points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du Centre hospitalier du Bois de l'Abbaye du 26 novembre 2024

Il est proposé au Conseil d'approuver les points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 26 novembre 2024 du Centre hospitalier du Bois de l'Abbaye, dont la commune est membre.

11. Intercommunales - Approbation des points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'association intercommunale de traitement des déchets liégeois (INTRADEL) du 28 novembre 2024

Il est proposé au Conseil d'approuver les points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 28 novembre 2024 de l'association intercommunale de traitement des déchets liégeois (INTRADEL), dont la commune est membre.

12. Intercommunales - Approbation des points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'Intercommunale des Seniors des communes de la Haute Meuse Liégeoise et de la Hesbaye (INTERSENIORS) du 27 novembre 2024

Il est proposé au Conseil d'approuver les points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 27 novembre 2024 de l'Intercommunale des Seniors des communes de la Haute Meuse Liégeoise et de la Hesbaye (INTERSENIORS), dont la commune est membre.

13. Intercommunales - Approbation des points repris à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire d'ECETIA INTERCOMMUNALE du 25 novembre 2024

Il est proposé au Conseil d'approuver les points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 25 novembre 2024 d'ECETIA INTERCOMMUNALE, dont la commune est membre.

14. Intercommunales - Approbation des points repris à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'intercommunale d'incendie de Liège et environs (Liège Zone 2 IILE-SRI) du 28 novembre 2024

Il est proposé au Conseil d'approuver les points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 28 novembre 2024 de l'intercommunale d'incendie de Liège et environs (Liège Zone 2 IILE-SRI), dont la commune est membre.

15. Intercommunales - Approbation des points repris à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du Centre hospitalier régional de la Citadelle du 29 novembre 2024

Il est proposé au Conseil d'approuver les points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 29 novembre 2024 de l'Intercommunale Centre hospitalier régional de la Citadelle, dont la commune est membre.

16. Cultes - Modification budgétaire 2024 de la Fabrique d'église Sainte-Famille - Prorogation du délai de tutelle

Le Conseil est invité à proroger son délai de tutelle sur la modification budgétaire 2024 de la Fabrique d'église Sainte-Famille, afin de permettre l'instruction administrative du dossier.

FINANCES

17. Taux de couverture des coûts en matière de déchets des ménages (Coût-vérité) - Exercice 2025

Le Conseil est invité à arrêter le taux de couverture des coûts en matière de déchets des ménages (Coût-vérité) pour l'exercice 2025. Ce taux de couverture, qui s'obtient en divisant les recettes prévisionnelles par les dépenses prévisionnelles en matière de déchets, s'élèverait à 96%.

Le coût-vérité, imposé aux communes par la Wallonie, résulte de l'application du principe du pollueur-payeur : l'ensemble des dépenses relatives à la gestion des déchets ménagers dans une commune doit être couvert par des recettes spécifiques aux déchets ménagers. La commune doit donc réclamer à ses citoyens l'entièreté du coût de la gestion des déchets ménagers qu'elle prend en charge. Le taux de couverture du coût-vérité se calcule en divisant l'ensemble des recettes concernées par l'ensemble des dépenses. Depuis 2012, ce taux doit généralement se situer entre 95% et 110%.

18. Taxe communale sur la collecte et sur le traitement des déchets issus de l'activité usuelle des ménages et assimilés - Exercice 2025 – Adoption

Il est proposé au Conseil d'adopter le règlement relatif à la taxe communale sur la collecte et sur le traitement des déchets issus de l'activité usuelle des ménages et assimilés, pour

l'exercice 2025. En effet, le règlement actuel, pourtant prévu jusqu'en 2025 inclus, doit être revu, compte tenu de l'indexation des tarifs pratiqués par INTRADEL.

Cette taxe repose sur le coût-vérité.

La taxe comprend une partie forfaitaire (qui prend en compte la situation au 1er janvier 2025) et une partie proportionnelle en fonction du poids des déchets déposés à la collecte et du nombre de levées du ou des conteneurs.

Par ailleurs, comme par le passé, le Conseil de l'action sociale adoptera prochainement un règlement relatif au soutien au paiement de la taxe communale sur la collecte et sur le traitement des déchets issus de l'activité usuelle des ménages et assimilés (Exercice 2025).

ENVIRONNEMENT ET BIEN-ETRE ANIMAL

19. Règlement communal relatif à la collecte des déchets ménagers et assimilés – Adoption

Il est proposé au Conseil d'adopter un règlement communal relatif à la collecte des déchets ménagers et assimilés. L'entrée en vigueur du décret du 9 mars 2023 relatif aux déchets, à la circularité des matières et à la propreté publique nécessite en effet de préciser les règles en la matière.

Le décret transpose un certain nombre de dispositions européennes et traduit le Plan wallon Déchets-Ressources, à travers notamment :

- une transition renforcée vers le « zéro-déchets » (réduction de l'usage des plastiques à courte durée, développement de la réparation, etc.) ;
- un renforcement de la circularité des matières, d'une amélioration du tri et des collectes sélectives des déchets ménagers et assimilés ;
- une réforme du système de la responsabilité élargie des producteurs ;
- une contribution à l'amélioration de la propreté publique (ex : financement par les producteurs de certains déchets sauvages tels les mégots) ;

Ce décret impacte directement les communes dans la mesure où :

- Il confirme la compétence exclusive des communes en matière de gestion des déchets ménagers ;
- Il définit plus précisément les dispositions minimales que doit contenir le règlement communal relatif à la collecte des déchets ménagers ;
- Il redéfinit la notion d'abandon de déchets ;
- Il inscrit l'obligation de collecte sélective des biodéchets, ce qui fait que les communes doivent prévoir pour tous les ménages une solution de collecte de leurs déchets biodégradables.

Le projet est basé sur un modèle proposé par l'UVCW et INTRADEL.

TRAVAUX ET MOBILITÉ

20. Création d'emplacements de stationnement pour personnes handicapées - Modification du règlement complémentaire à la police de la circulation routière

Il est proposé au Conseil de modifier le règlement complémentaire à la police de la circulation routière, afin de créer plusieurs emplacements de stationnement réservés aux personnes handicapées, à divers endroits de l'entité, dans le respect des prescriptions applicables en la matière.

COHESION SOCIALE ET JEUNESSE

21. Octroi d'un subside au Centre d'information et d'aide aux jeunes-AMO (ASBL) - Exercice 2024

Il est proposé au Conseil d'octroyer à l'ASBL CIAJ-AMO le subside dû pour l'exercice 2024, à savoir un montant de 5000 euros (frais de fonctionnement).

22. Octroi d'un subside à l'ASBL "L'Atelier" dans le cadre de l'exécution du plan de cohésion sociale (Avance 2024 et solde 2023)

Il est proposé au Conseil d'octroyer, dans le cadre de l'exécution du plan de cohésion sociale 2020-2025, à l'ASBL "L'Atelier" :

- 75% du subside de fonctionnement dû pour l'exercice 2024 soit 7.500 euros
- le solde de 25% du subside de fonctionnement dû pour l'exercice 2023 soit 2.500 euros.

23. Octroi d'un subside de fonctionnement à l'ASBL L'atelier - Exercice 2024

Il est proposé au Conseil d'octroyer à l'ASBL « L'Atelier » un subside pour l'exercice 2024 à savoir :

- un montant de 40.000 euros (frais de personnel) à verser dans les trois mois suivant la décision du Conseil communal;
- un montant de 5.000 euros (frais de fonctionnement) à verser dans les trois mois suivant la décision du Conseil communal.

CPAS

24. Procès-verbal de la réunion du comité de concertation commune-CPAS du 11 octobre 2024 - Communication

Le Conseil est invité à prendre connaissance du procès-verbal de la réunion du comité de concertation commune-CPAS du 11 octobre 2024.

25. Modifications budgétaires n°1 de l'exercice 2024 du Centre public d'action sociale - Tutelle spéciale d'approbation

Le Conseil est invité, dans le cadre de la tutelle spéciale d'approbation qu'il exerce sur le CPAS, à approuver les modifications budgétaires n°1 pour l'exercice 2024, adoptées le 29 octobre 2024 par le Conseil de l'action sociale. Le Conseil se prononce ici en tant qu'autorité de tutelle, c'est-à-dire pas en opportunité mais bien sur le respect de la légalité et de l'intérêt général.

INSTRUCTION PUBLIQUE ET ACCUEIL TEMPS LIBRE**26. Organisation annuelle de l'enseignement communal sur base du capital périodes - Année scolaire 2024-2025**

Le Conseil est invité à approuver l'organisation de l'enseignement communal sur base du capital périodes pour l'année scolaire 2024-2025.

L'encadrement dans l'enseignement primaire est constitué du capital-périodes. Celui-ci est fixé par école ou implantation à comptage séparé et résulte de l'addition des périodes générées pour les titulaires de classes, les instituteurs chargés de l'adaptation et les maîtres d'éducation physique, auxquelles on ajoute les périodes d'accompagnement personnalisé le complément de direction, les éventuelles périodes à réserver au cours de langue moderne, les périodes à réserver au FLA (français, langue d'apprentissage).

DIVERS**27. Octroi d'un subside de fonctionnement à l'Agence locale pour l'emploi de Saint-Nicolas ASBL - Exercice 2024**

Le Conseil est invité à octroyer à l'Agence locale pour l'emploi de Saint-Nicolas ASBL (ALE) un subside de 15.000 € relatif à l'exercice 2024.

28. Questions orales d'actualité

Conformément à l'article L1122-10, §3 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et aux articles 75 et 77 du ROI, les conseillers peuvent poser au Collège des questions orales d'actualité (se rapportant à des situations ou des faits récents, c'est-à-dire ne remontant pas à une date plus éloignée que celle de la précédente séance du Conseil communal), auxquelles le Collège répond soit séance tenante soit à la prochaine séance.